



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Pour les consultations prébudgétaires - Budget fédéral 2025-2026

Soumis au ministère des Finances Canada

4 mars 2025

Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-560-6

Liste de recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement **réforme le Régime d'assurance-emploi** :

- En rétablissant les mesures spéciales de l'assurance-emploi (AE) mises en place en raison de la COVID-19.
 - Instaurer un taux de chômage national minimal de 13,1 % ;
 - S'assurer que les travailleuses et les travailleurs reçoivent au moins 52 semaines de prestations dont le montant serait basé sur les 12 meilleures semaines de rémunération ;
 - Accorder un crédit de 300 heures de travail pour ramener à 120 heures le seuil d'accès aux prestations ordinaires et spéciales d'AE ;
 - Prolonger de 50 semaines les prestations d'AE des bénéficiaires actuels, ce qui serait particulièrement pressant dans le cas des travailleuses et des travailleurs de l'automobile qui touchent déjà des prestations d'AE en raison du réoutillage des installations en Ontario ;
 - Fixer temporairement la prestation minimale d'AE à 500 \$ par semaine ou plus afin de voir à ce que les travailleuses et les travailleurs puissent subvenir à leurs besoins de base.
- En améliorant les prestations pour assurer une sécurité financière
 - Bonifier les suppléments d'AE versés par les employeurs (régimes de prestations supplémentaires de chômage) pour aider les travailleuses et travailleurs à maintenir 90 % de leurs gains habituels ;
 - Hausser le seuil du maximum de la rémunération assurable dans le cas des travailleuses et travailleurs n'ayant pas accès à un régime de prestations supplémentaires de chômage, et instaurer un taux des prestations de 90 % pour les travailleuses et travailleurs de longue date à salaire élevé qui sont mis à pied.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral collabore avec le Québec et les autres provinces pour **mettre sur pied un régime public et universel d'assurance médicaments** :

- Qui prévoit un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec à la condition qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou meilleure que le régime pancanadien.
- Qui prévoit que le gouvernement revoit la façon dont le prix des médicaments brevetés est fixé notamment par le biais d'une réforme du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Recommandation 3 : Que le gouvernement augmente **l'aide aux ménages à faible revenu** par différents transferts et crédits d'impôt notamment pour le logement, qu'il reconnaisse un véritable **droit au logement** par un réinvestissement dans la construction de HLM, de coopératives d'habitation et de logements subventionnés.

Recommandation 4 : Que le gouvernement **s'engage à planifier et financer une transition juste** et inclusive afin de mieux répartir les effets négatifs des transformations économiques appréhendées notamment sur le travail et le marché de l'emploi.

Recommandation 5 : Que le gouvernement mette en œuvre une **stratégie industrielle cohérente, verte et solidaire**. Celle-ci doit prévoir des investissements ciblés dans la transition énergétique porteurs d'emplois de qualité, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire. Le gouvernement doit également faire une utilisation stratégique des marchés publics dans une perspective écoresponsable.

Recommandation 6 : Accroître le **financement dans les infrastructures et les opérations des sociétés de transport collectif** pour améliorer l'efficacité et l'accessibilité de ce mode de transport, tout en mettant à contribution des entreprises d'ici sans partenariat public privé (PPP).

Recommandation 6 : Que le gouvernement **révise les ententes fiscales** conclues par le Canada avec les paradis fiscaux, **accroisse les ressources de l'Agence du revenu du Canada** pour lui permettre de mieux surveiller et intervenir dans les cas d'évasion et d'évitement fiscaux, et voit à la **criminalisation de l'évitement fiscal**.

Recommandation 7 : Que le gouvernement **joue un rôle de leader pour l'obtention d'un impôt minimal mondial pour les entreprises multinationales**, hausse le taux d'inclusion du gain en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et sociétés, et envisage l'instauration d'une taxe sur le patrimoine des grandes fortunes.

Recommandation 9 : Que le gouvernement **abolisse les permis de travail nominatifs** pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et facilite l'accès à la résidence permanente pour ces personnes.

Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est la plus grande centrale syndicale québécoise, forte de 600 000 membres qui œuvrent dans tous les secteurs d'activité économique et dans toutes les régions du Québec. Les travailleurs et travailleuses qu'elle représente sont autant de contribuables qui témoignent de situations économiques et sociales très variées. Plusieurs d'entre eux et elles œuvrent dans des secteurs très sensibles aux fluctuations économiques, vivent dans une grande précarité ou dans des conditions qui les rendent vulnérables aux variations dans l'administration des programmes sociaux et des services publics, dont ils ont pourtant grand besoin. La FTQ s'est également toujours portée à la défense des personnes et ménages défavorisés ou laissés pour compte par les inégalités du marché du travail ou de la société, qu'ils évoluent dans des milieux syndiqués ou non.

La Fédération attache une grande importance à la responsabilité de l'État d'assurer le bien commun, notamment à travers les leviers fiscaux et budgétaires dont il dispose et qui lui permettent de soutenir les moins fortunés de notre société afin d'assurer une plus grande justice sociale. C'est pourquoi la centrale met un point d'honneur à prendre part aux consultations et réflexions publiques concernant les perspectives et défis budgétaires qui attendent le Canada pour les prochaines années. Elle souhaite donc, par ce mémoire, porter à l'attention du gouvernement un certain nombre de préoccupations que partagent ses membres dans le contexte social, politique et économique actuel. Enfin, elle compte émettre quelques pistes de solutions ou suggérer la mise en œuvre de certains chantiers pour y remédier.

À cet égard, à la lumière de la présente conjoncture nationale et internationale, la FTQ prend acte d'un certain nombre de risques et de menaces qui planent sur la stabilité économique, sociale et politique du Québec. Elle souhaite faire part de ses inquiétudes et réflexions concernant, plus particulièrement, l'imminence d'une guerre commerciale avec les États-Unis, l'éventualité d'un régime d'austérité budgétaire, et l'accroissement des inégalités socioéconomiques dû à la vie chère. Manifestement, les perspectives à court terme sont brouillées par un cocktail socioéconomique et son lot d'incertitudes, lesquelles laissent cependant entrevoir des heures bien difficiles pour la population canadienne, dont une partie ne s'est pas encore remise des contrecoups des récentes crises pandémique et inflationniste. Face à la menace d'une escalade de mesures protectionnistes et d'un bras de fer commercial entre le Canada et les États-Unis, la FTQ est d'avis que l'heure du leadership gouvernemental et de la solidarité nationale a sonné. Pour faire face à cet enjeu, à l'instar de la pandémie de COVID-19, la centrale invite le gouvernement à mettre au rencart l'hypothèse d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire fondé sur une réduction des dépenses publiques, afin de plutôt se porter à la défense des intérêts de la population canadienne. La gravité de la situation exige l'intervention et la présence d'un État vigilant et bienveillant, le renforcement des filets sociaux, et la consolidation de l'économie.

Trois menaces importantes, trois risques pour la société

La FTQ et ses membres sont très inquiets des risques et menaces importants qui planent sur la stabilité économique, sociale et politique du Québec, tels que l'imminence d'une guerre commerciale avec les États-Unis, le retour de l'austérité budgétaire, et l'accroissement des inégalités socioéconomiques dû à la vie chère.

1^{re} menace : l'imminence d'une guerre commerciale avec les États-Unis

D'abord, la menace d'une guerre commerciale et fiscale entre voisins nord-américains doit être prise très au sérieux. Avec l'imposition unilatérale par l'administration Trump de barrières tarifaires qui dérogent à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le risque est élevé que le Canada soit entraîné dans une récession, alors qu'il se remet à peine d'une crise pandémique et d'une période inflationniste éprouvantes tant pour sa population que son économie. La FTQ surveille avec appréhension l'impact de cette guerre commerciale sur les emplois au Québec, particulièrement dans les industries exportatrices des secteurs primaire et secondaire. Depuis que la menace protectionniste a été évoquée dans les dernières semaines, les syndicats affiliés à la FTQ ont déjà signalé des ralentissements dans les activités de plusieurs entreprises manufacturières, l'annulation ou la suspension de nombreux carnets de commandes ainsi que la mise à pied de centaines de travailleurs et travailleuses dans plusieurs régions du Québec.

La situation est grave et l'incertitude élevée. Le gouvernement doit en prendre toute la mesure et prévoir dès son prochain budget une réponse robuste, à la hauteur du défi collectif qui nous attend. Certes, il importe de rapidement mettre en œuvre un dialogue social large en vue de favoriser un repositionnement économique et industriel à travers le Canada pour réduire sa dépendance au marché américain. Cependant, à court terme, il est urgent que le gouvernement mobilise ses leviers fiscaux et budgétaires pour venir en aide aux travailleurs et aux travailleuses, ainsi qu'aux communautés qui subiront les impacts économiques et sociaux de l'escalade tarifaire. Comme il l'a fait durant la pandémie de COVID-19, l'État fédéral peut jouer un rôle de premier plan pour amortir les contrecoups de la guerre commerciale, en facilitant l'accès au programme d'AE et en déployant des mesures de soutien du revenu variées, rapides et souples.

2^e menace : la tentation de l'austérité budgétaire

Avec un déficit budgétaire atteignant 62 G\$ en 2023-2024, et un déficit prévu d'environ 40 G\$ pour l'année budgétaire en cours, le gouvernement fédéral a lancé divers signaux, dans la dernière année, quant à son désir de faire porter les efforts de redressement budgétaire sur un contrôle ou une réduction des dépenses publiques. À la veille de prochaines élections, la FTQ n'est pas rassurée de constater que cette orientation semble partagée à la fois par les meneurs de la course à la chefferie libérale et par le chef de l'opposition officielle. C'est dire que le risque s'annonce élevé que le prochain budget n'ouvre la voie à un programme contraignant de retour à l'équilibre budgétaire, voire à un régime d'austérité qui imposerait une cure minceur aux services publics et programmes sociaux fédéraux. Cette avenue ne peut mener qu'à de nouveaux retards ou ruptures dans les services à la population, contribuer à accroître les inégalités sociales et réduire la capacité de l'État à faire face au risque de récession annoncé par la guerre commerciale avec les États-Unis.

Pour la FTQ, au regard du contexte international actuel, le déploiement d'un plan de soutien à la population et aux industries exportatrices, et le développement d'un programme de relance ou de repositionnement économique à long terme, qui mise sur une stratégie commerciale et industrielle ambitieuse, inclusive, structurante et verte doit avoir priorité sur le retour à l'équilibre budgétaire.

3^e menace : la vie chère et l'accroissement des inégalités socioéconomiques

De même, le soutien aux plus précaires de nos concitoyennes et concitoyens doit demeurer un axe prioritaire du prochain budget fédéral. En effet, au cours des derniers mois, la FTQ s'est portée à la rencontre des travailleuses et des travailleurs les plus vulnérables. Elle a constaté la grande détresse et l'état de précarité dans lequel se trouvent aujourd'hui de nombreuses personnes et familles qui, face au coût de la vie, peinent à joindre les deux bouts malgré leurs efforts. N'en déplaise à la Banque du Canada, bien que le taux d'inflation mensuel (1,9 % en janvier) soit revenu sous sa valeur cible de 2,0 %, la crise inflationniste n'est quant à elle pas encore totalement jugulée. En 2024, alors que l'Indice des prix à la consommation (IPC) global au Canada gagnait 3,8 points sur l'année 2023, ceux se rapportant à l'alimentation et au logement gagnaient respectivement 5,0 et 9,8 points¹. Depuis la pandémie de COVID-19, les prix des loyers et de l'épicerie ont explosé et laissé une empreinte indélébile dans le budget des ménages : à des sommets, ces prix ne diminueront pas, fixant la barre d'un nouveau standard que les salaires de très nombreux travailleurs et travailleuses ne parviennent pas à absorber ni même à rattraper.

Une part de plus en plus importante de la population peine donc à joindre les deux bouts. En témoigne, par exemple, le recours au réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ), qui a explosé depuis la pandémie. En 2024, celui-ci a répondu à 2,925 millions de demandes d'aide alimentaire mensuelles, une hausse de 55 % en 4 ans². On estime que 19,6 % des personnes qui ont eu recours au dépannage alimentaire en 2024 tiraient leur principale source de revenus d'un emploi. Du jamais vu selon les BAQ. D'après leur évaluation, la demande d'aide alimentaire mensuelle pourrait encore augmenter de 9 % dans les trois prochaines années³. À l'augmentation de l'insécurité alimentaire, s'ajoute une crise du logement aiguë et persistante, qui menace de trop nombreux ménages et individus dans ses droits existentiels. En octobre dernier, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) évaluait le taux d'inoccupation moyen d'un logement locatif au Québec à 1,8 %, soit une bien maigre augmentation en un an (1,6 % en octobre 2023)⁴, qui masque par ailleurs la persistance et l'acuité de la crise dans certaines municipalités de grande taille ou de taille moyenne (comme Québec ou Trois-Rivières, par exemple), et de nombreuses petites municipalités rurales, où les taux d'inoccupation sont encore inférieurs à 1 %, voire nuls. Dans cette situation, les ménages sont souvent contraints d'accepter de se loger à gros prix ou dans des conditions non viables pour leur santé, leur sécurité ou le confort minimal dont ils ont besoin. Dans de nombreux cas, l'incapacité financière de se loger jette des individus à la rue, contribuant aux défis d'itinérance constatés dans de nombreuses municipalités.

Pour la FTQ, il s'agit d'une situation inacceptable pour un pays développé comme le Canada, qui dispose pourtant de tous les leviers pour aplanir les inégalités socioéconomiques. C'est pourquoi la centrale enjoint le gouvernement à maintenir et accentuer ses efforts pour sortir le

¹ STATISTIQUE CANADA, *Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, Canada*, [tableau 18-10-0005-01] [En ligne] [<https://doi.org/10.25318/1810000501-fra>] (Consulté le 28 février 2025).

² BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Bilan-Faim Québec 2024, Statistiques compilées du 1er au 31 mars 2024*, [En ligne] [https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2024/10/Bilan-Faim_2024.pdf].

³ FANNIE ARCAND, « La demande d'aide alimentaire ne fera qu'augmenter », *La Presse*, 9 janvier 2025, [En ligne] [www.lapresse.ca/actualites/2025-01-09/insecurite-alimentaire-au-quebec/la-demande-d-aide-alimentaire-ne-fera-qu-augmenter.php].

⁴ SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL), *Rapport sur le marché locatif, automne 2024*, [En ligne] [www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif] (Consulté le 28 février 2025).

plus grand nombre de ménages et d'individus de leur condition de pauvreté ou de vulnérabilité face à la vie chère, en soutenant l'amélioration de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie, et notamment leur accès au logement.

L'heure de la solidarité

Pour toutes ces raisons, la FTQ est d'avis que l'heure n'est pas à la réduction des dépenses publiques ni à un régime d'austérité qui auraient pour effet de priver la population des services publics et programmes sociaux dont elle a besoin, de réduire l'aide aux personnes nécessiteuses ou d'abandonner les industries ou les communautés à elles-mêmes devant les menaces tarifaires, économiques ou climatiques. Pour la FTQ, l'heure est encore à la solidarité. Et il incombe à l'État d'assumer une nouvelle fois sa responsabilité envers le bien commun et le bien-être de la population, en affirmant son leadership et étant présent pour venir en aide aux travailleurs et aux travailleuses, à leurs familles et à leurs communautés.

C'est dans cet esprit que la centrale invite le gouvernement à mettre en œuvre les propositions suivantes.

1. RÉFORMER LE RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI

La crise imputable à la pandémie a mis en exergue l'inadéquation du régime pour répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses en cas de perte d'emploi. Actuellement, moins de quatre personnes sur dix en chômage s'y qualifient alors qu'elles paient toutes des cotisations. Or, face aux pressions commerciales exercées par les États-Unis et au risque d'une récession, la FTQ croit que le Canada doit agir rapidement en mettant en place une stratégie globale qui priorise la protection des travailleuses et des travailleurs, des industries et des collectivités affectées. Cela implique des mesures fortes et immédiates pour renforcer la résilience économique et protéger les emplois. Parmi ces mesures, une réforme urgente du régime d'Assurance-emploi (AE) s'impose pour offrir un soutien adapté aux travailleuses et aux travailleurs vulnérabilisés par ces nouvelles menaces économiques. C'est pourquoi la FTQ demande:

- **Le rétablissement des mesures spéciales de l'AE mises en place en raison de la COVID-19 :**
 - Instaurer un taux de chômage national minimal de 13,1 % ;
 - S'assurer que les travailleuses et les travailleurs reçoivent au moins 52 semaines de prestations dont le montant serait basé sur les 12 meilleures semaines de rémunération ;
 - Accorder un crédit de 300 heures de travail pour ramener à 120 heures le seuil d'accès aux prestations ordinaires et spéciales d'AE ;
 - Prolonger de 50 semaines les prestations d'AE des bénéficiaires actuels, ce qui serait particulièrement pressant dans le cas des travailleuses et des travailleurs de l'automobile qui touchent déjà des prestations d'AE en raison du réoutillage des installations en Ontario ;
 - Fixer temporairement la prestation minimale d'AE à 500 \$ par semaine ou plus afin de voir à ce que les travailleuses et les travailleurs puissent subvenir à leurs besoins de base.

- **L'amélioration des prestations pour assurer une sécurité financière**

- Bonifier les suppléments d'AE versés par les employeurs (régimes de prestations supplémentaires de chômage) pour aider les travailleuses et travailleurs à maintenir 90 % de leurs gains habituels ;
- Hausser le seuil du maximum de la rémunération assurable dans le cas des travailleuses et travailleurs n'ayant pas accès à un régime de prestations supplémentaires de chômage, et instaurer un taux des prestations de 90 % pour les travailleuses et travailleurs de longue date à salaire élevé qui sont mis à pied.

2. INSTAURER UNE ASSURANCE MÉDICAMENTS UNIVERSELLE ET PUBLIQUE

Constatant un consensus parmi la population et divers comités de travail⁵ pour l'établissement d'un régime public et universel d'assurance médicaments, et après des années de représentation, la FTQ a salué l'adoption et la sanction en 2024 du projet de loi C-64 sur l'assurance médicaments, qui constitue un premier pas dans la bonne direction. Il importe désormais de mettre en œuvre cet important programme pour réduire les coûts publics des systèmes de santé ainsi que la pression financière qui s'exerce sur la population et, en fin de compte, sur sa capacité à se maintenir en santé. Pour la FTQ, ce programme est une amorce et le gouvernement doit donc aller plus loin pour favoriser une couverture large des besoins de la population en travaillant étroitement avec les provinces à l'établissement d'un véritable régime public et universel d'assurance médicaments. C'est pourquoi la FTQ demande :

- **Mettre sur pied un régime public et universel d'assurance médicaments.** Nous demandons que le gouvernement fédéral collabore avec le Québec et les autres provinces à l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments.
- **Assurer un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec.** Dans l'éventualité de la mise sur pied d'un tel régime, il faudra prévoir un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec conditionnellement à ce qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou supérieure au régime pancanadien.
- **Revoir la façon dont les prix des médicaments brevetés sont fixés.** Depuis plusieurs décennies, le Canada, qui est responsable de déterminer les prix des médicaments brevetés, maintient une politique de prix élevés pour attirer les investissements en R-D de l'industrie pharmaceutique. C'est ce qui explique que les prix des médicaments brevetés au Canada sont parmi les plus élevés au monde. Cette politique est un échec; en 2021, l'industrie ne consacrait que 3,4 % de ses recettes en R-D alors qu'elle s'était engagée à en verser 10 %. Même le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), l'organisme réglementaire responsable de déterminer la justesse des prix des médicaments brevetés, remet en question l'efficacité de cette politique.

⁵ CANADA, COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES (2018); CANADA, *Vers la mise en œuvre d'un régime national d'assurance médicaments, document de réflexion*, 2019, [En ligne] www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/corporate/publications/council_on_pharmacare_FR.PDF].

3. LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE

La politique monétaire de la Banque du Canada, établie conjointement avec le gouvernement fédéral qui la réexamine tous les cinq ans, s'appuie sur une cible de 2 % du taux d'inflation. Or, celle-ci est le résultat d'un compromis et de mimétismes en plus de faire l'objet de critiques croissantes⁶. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt pour atteindre cette cible a une efficacité moindre lorsque l'inflation est provoquée par un problème d'offre plutôt que de demande.

N'empêche que pour lutter contre l'inflation, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à dix reprises depuis le début de 2022 pour atteindre sa cible de 2 %. La hausse des taux d'intérêt conséquente s'est répercutée sur les ménages de plus en plus endettés⁷. On sait qu'historiquement, une telle politique, par son effet sur les coûts d'emprunt, entraîne un désinvestissement des entreprises, une diminution des mises en chantier et une baisse de la consommation. Ce relâchement de la demande se traduit le plus souvent par une stagnation de l'économie, voire une récession comme dans les années 1970, 1980 et 1990. Il en résulte un taux de chômage élevé et une sclérose des salaires. La politique monétaire de la Banque du Canada devrait ainsi être revue à son échéance en 2026 de façon à tenir compte non seulement de l'inflation, mais aussi de l'emploi, du soutien à la transition écologique et de la réduction des inégalités.

D'ici là, le gouvernement du Canada doit adopter des mesures pour aider les contribuables à faire face à l'inflation, particulièrement en matière de logement. Entre 2020 et 2024, l'indice des prix à la consommation (IPC) a grimpé de 35,6 points pour cette catégorie de dépenses⁸. L'abolition de la TPS sur la construction de logements locatifs n'aura qu'un effet trop limité pour répondre aux besoins qui sont estimés à 5,8 millions de logements d'ici 2030 selon la SCHL⁹. Cette situation est attribuable à l'adoption de politiques néolibérales depuis plus de 30 ans qui se sont traduites par un désengagement du gouvernement fédéral dans le logement social et communautaire, laissant essentiellement le secteur privé responsable de ce domaine. Résultat: le Canada est plongé dans une crise du logement sans précédent. Le gouvernement doit donc :

⁶ JEAN-PAUL POLLIN, « Les banques centrales devront-elles réviser leur cible d'inflation? », *Le Cercle des économistes*, 24 avril 2023, [En ligne] [<https://lecerclledeseconomistes.fr/les-banques-centrales-devront-elles-reviser-leur-cible-dinflation/#:~:text=De%20sorte%20que%20le%20choix%20de%20la%20cible,une%20marge%20d%E2%80%99action%20insuffisante%20%C3%A0%20la%20politique%20mon%C3%A9taire.>]; OLIVIER BLANCHARD, « It's time to revisit the 2% inflation target », *Financial Times*, 28 novembre 2022. [En ligne] [www.ft.com/content/02c8a9ac-b71d-4cef-a6ff-cac120d25588].

⁷ SAMMY HUDES, « Endettement des ménages. La Banque du Canada s'inquiète du risque. », *La Presse*, 18 mai 2023, [En ligne] [www.lapresse.ca/affaires/economie/2023-05-18/endettement-des-menages/la-banque-du-canada-s-inquiete-du-risque.php].

⁸ STATISTIQUE CANADA, *Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé, op. cit.*

⁹ SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (SCHL), *Comprendre la pénurie de logements au Canada*, 23 juin 2022, [En ligne] [www.cmhc-schl.gc.ca/salle-de-presse/news-releases/2022/comprendre-la-penurie-de-logements-au-canada].

- **Augmenter l'aide aux ménages** à faible revenu par différents transferts et crédits d'impôt notamment pour le logement.
- Reconnaître un **véritable droit au logement**. Celui-ci doit se traduire par un réinvestissement orienté vers la construction de logements sociaux et communautaires et non pas « abordables » comme prévu dans l'Initiative de financement de la construction de logements locatifs. Seulement 3 % des unités financées par ce programme répondent aux besoins des personnes à faible revenu¹⁰. Cette privatisation de l'aide est un échec qui exige un retour en force du gouvernement pour stimuler la construction de HLM, de coopératives d'habitation et de logements subventionnés.

4. ASSURER UNE VÉRITABLE TRANSITION JUSTE

La transition énergétique est une opportunité pour favoriser un nouveau développement économique. Le gouvernement du Canada fait par ailleurs fausse route en abordant la question de la décarbonation de son économie uniquement sous la lentille de la création d'emplois durables. Il doit également adresser les enjeux de transition juste et respecter ses engagements internationaux à la Convention-cadre de l'ONU sur les changements climatiques et à l'Organisation internationale du travail (OIT). La FTQ demande la mise en place de mesures concrètes de transition juste permettant la pleine participation des travailleuses et des travailleurs dans la planification de la décarbonation de leur secteur d'activité économique. Les actions du gouvernement doivent respecter les principes du travail décent qui incluent le droit de négociation. De plus, les mesures budgétaires doivent permettre un développement socioéconomique inclusif. La FTQ demande que des sommes importantes soient allouées à la transformation des secteurs économiques, telle qu'une réelle planification de sortie des énergies fossiles.

La transition énergétique doit également s'accompagner d'une stratégie industrielle qui a pour objectif d'accélérer le passage à une société sobre en énergie s'appuyant sur de nouveaux modes de production qui assureront la compétitivité et la prospérité du Canada. À cette fin, le gouvernement doit mobiliser des capitaux publics en faveur de la lutte contre les changements climatiques, soutenir les secteurs porteurs, les projets visant la carboneutralité ainsi que les entreprises innovantes qui utilisent des technologies propres. Ces aides doivent être ciblées et conditionnelles à la création d'emplois de qualité, à la réalisation de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

En outre, par le biais des entreprises publiques et parapubliques canadiennes qui représentent une large part de l'économie, le gouvernement doit privilégier l'approvisionnement de biens et services de proximité de manière à agir de façon écoresponsable.

¹⁰ MICHEL CORRIVEAU, « Malgré les milliards, la Stratégie nationale sur le logement connaît des ratés », *Ici Nouveau-Brunswick, Radio-Canada*, 4 avril 2022, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1872792/logement-canada-strategie-nationale-crise-echec>].

Toujours dans l'optique d'assurer une transition énergétique, le financement fédéral doit être rehaussé pour soutenir l'ensemble des activités des opérateurs de transport collectif (exploitation, maintien des actifs et développement). C'est par une amélioration de l'offre qu'il sera possible de dynamiser ce mode de transport qui a subi une baisse d'achalandage depuis la pandémie avec pour effet de creuser les déficits des sociétés opérantes. Il risque d'en résulter une baisse des services qui nuira au développement de ce secteur nécessaire pour la réduction des gaz à effet de serre (GES).

5. LUTTER ACTIVEMENT CONTRE LES PARADIS FISCAUX

L'inflation galopante, la crise du logement et l'endettement ont mené plus d'un ménage canadien à la précarité. Au même moment, les profits records des grandes entreprises et leur détournement vers les législations de complaisance fiscale n'échappent à personne et nourrissent la colère et le cynisme des honnêtes travailleuses et travailleurs. Il est urgent de mener une lutte active contre les paradis fiscaux, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale pour rétablir l'équité ainsi que la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions de même que de regarnir les coffres de l'État afin de lui permettre de faire face à ses responsabilités.

Nous demandons au gouvernement canadien de mettre tout son poids et de jouer un rôle de leader afin d'assurer le succès, sans compromission ni trahison de leurs objectifs initiaux, des négociations menées actuellement tant à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qu'à l'Organisation des Nations unies (ONU) concernant la réforme de la fiscalité internationale et l'imposition des entreprises multinationales. Il importe que le Canada, les provinces et les territoires puissent exercer leur pleine souveraineté fiscale et disposer de toutes les ressources nécessaires pour soutenir le financement de leurs missions fondamentales. À cette fin, le gouvernement doit poursuivre ses efforts visant à faciliter l'accès à l'information par une plus grande transparence fiscale de la part des entreprises.

Enfin, en matière de réformes et d'équité fiscales, nous appuyons et réitérons l'ensemble des recommandations formulées auprès de la Commission en août dernier par le collectif Échec aux paradis fiscaux¹¹, dont la FTQ est membre. C'est notamment pourquoi la FTQ invite le gouvernement à :

- **Réviser les ententes conclues** par le Canada avec des paradis fiscaux pour mettre fin à la pratique des conventions fiscales dites de « non double imposition ».
- Accroître les **ressources de l'Agence du revenu du Canada** dans le but de traiter les informations fiscales et bancaires des entreprises et contribuables qui transigent avec des filiales ou des institutions étrangères.
- Faire de l'**évitement fiscal** un acte criminel.
- Soutenir les initiatives multilatérales en cours au sein de l'ONU et de l'OCDE visant une **réforme fiscale internationale**.
- Mettre en place une **fiscalité plus progressive** des particuliers et des sociétés.

¹¹ ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX, *Mémoire présenté au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes, Consultations prébudgétaires en prévision du budget 2025, août 2024*, [En ligne] [\[epf-publications-consultations-prebudgétaires-prevision-budget-2025.pdf\]](#).

6. GARANTIR UNE DIGNITÉ AUX TRAVAILLEURS ET AUX TRAVAILLEUSES MIGRANTS

Enfin, compte tenu des conditions de travail et de vie précaires et souvent inacceptables dans lesquelles sont maintenus des milliers de travailleurs et travailleuses immigrants temporaires sur le territoire canadien, la FTQ s'attend à ce que le gouvernement mette fin au permis de travail nominatif (fermé) du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Il est clairement établi que ce type de permis constitue un frein à la liberté des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) de changer d'employeur et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie. Le Rapporteur spécial des Nations Unies, monsieur Tomoya Obokata, de passage au pays en septembre 2023, avait dénoncé cette pratique, y voyant un « terrain propice aux formes contemporaines d'esclavages »¹². Ce qui fut confirmé dans le rapport de visite qu'il a déposé à l'Assemblée générale de l'ONU en juillet 2024¹³, dans lequel il recommandait explicitement « De mettre fin au système des permis de travail liés à un employeur donné et de donner à tous les travailleurs de tous les secteurs la possibilité de choisir leur employeur et d'en changer, sans restriction ni discrimination » (recommandation n° 83)¹⁴. L'adoption de mesures pour permettre aux TET d'obtenir rapidement le statut de résident permanent est de même attendue.

WC/ nl
Sepb-574

¹² AMÉLIE MOUTON, « Les travailleurs étrangers, un terreau propice à une forme contemporaine d'esclavage », 6 septembre 2023, Radio-Canada Info, [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2008522/travailleurs-migrants-temporaires-esclavage-contemporain>].

¹³ Tomoya OBOKATA, « Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences », Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, 9 septembre 2024, [En ligne] [<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/46/Add.1>].

¹⁴ *Idem*, p. 21